« Centres d’innovation technologique : sauvons la recherche … technologique ! »

Les CIT, structures bénéficiant de labels des ministères de la recherche et de l’agriculture, apportent des réponses technologiques appropriées aux entreprises et filières. Au service du développement de l’industrie et de l’emploi, il est important qu’ils bénéficient d’un soutien national et régional accru.

Les CIT bretons, une richesse pour le territoire

La Bretagne est riche de **14 centres d’innovation technologique** (CIT), au service des entreprises et des filières économiques . Très présents dans l’agriculture et l’agro-alimentaire, ces CIT couvrent également des domaines complémentaires tels que l’emballage, les technologies du froid, la santé humaine, les biotechnologies, la métrologie, la productique, l’électronique, les systèmes optiques etc.

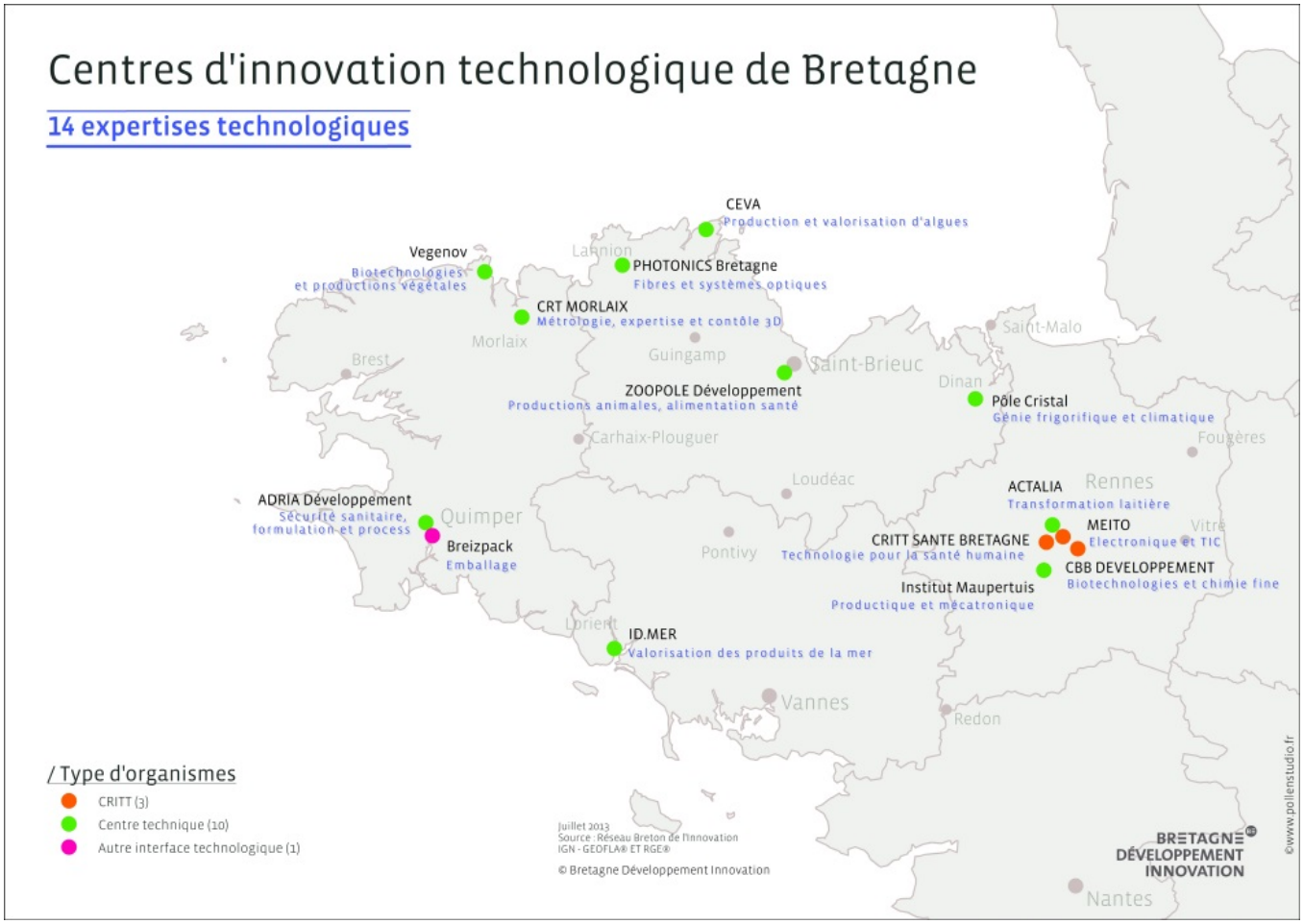
Centres d'innovation technologique de Bretagne
14 expertises technologiques
CEVA
Production et valorisation d'algues
Vegenov
Biotechnologies et productions végétales
PHOTONICS Bretagne
Fibres et systèmes optiques
CRT MORLAIX
Métrologie, expertise et contôle 3D
ZOOPOLE Développement
Productions animales, alimentation santé
Pôle Cristal
Génie frigorifique et climatique
ADRIA Développement
Sécurité sanitaire, formulation et process
Breizpack
Emballage
ACTALIA
Transformation laitière
MEITO
Electronique et TIC
CRITT SANTE BRETAGNE
Technologie pour la santé humaine
CBB DEVELOPPEMENT
Biotechnologies et chimie fine
Institut Maupertuis
Productique et mécatronique
ID.MER
Valorisation des produits de la mer
Lannion
Morlaix
Brest
Guingamp
Saint-Brieuc
Saint-Malo
Dinan
Carhaix-Plouguer
Fougères
Loudéac
Rennes
Quimper
Pontivy
Vitré
Lorient
Vannes
Redon
Nantes
/ Type d'organismes
CRITT (3)
Centre technique (10)
Autre interface technologique (1)
Juillet 2013
Source : Réseau Breton de l'Innovation
IGN - GEOFLA® ET RGE®
© Bretagne Développement Innovation
BRETAGNE DÉVELOPPEMENT INNOVATION
©www.pollenstudio.fr

Des solutions aux besoins technologiques des entreprises

A l'**écoute des entreprises**, leur fonction clé est de **répondre à leurs besoins d'innovation technologique**, soit par leurs compétences et plates-formes technologiques propres, soit en « remontant » les questions à la recherche académique.

Leurs collaborateurs, de haut niveau, possèdent la **double culture recherche – entreprise** et excellent dans cette fonction de traducteur entre deux mondes qui se connaissent mal : l'entreprise et la recherche publique.

Une reconnaissance nationale

Leur compétence est reconnue par les **labels nationaux** du Ministère de la Recherche (CRT, Centre de Ressources Technologiques et CDT, Cellule de Diffusion Technologique), ou du Ministère de l'Agriculture (ITAI, Institut Technique Agro-industriel et ITA, Institut Technique Agricole).

Modèle économique des CIT

L'Etat renforce actuellement la valorisation de la recherche publique et **les passerelles entre recherche publique et entreprises** (SATT, Instituts Carnot, IRT, pôles de compétitivité etc.). Ces nouvelles structures ont le plus souvent une logique « descendante », et sont venues compléter le dispositif des centres d'innovation technologique, dont **les projets sont pilotés par le marché, les usages, les entreprises**.

Le modèle économique des CIT est fondé sur trois types d'activité :

- Une **mission d'intérêt général**, service public aux entreprises, financé sur fonds publics : sensibilisation à l'innovation, accompagnement de projets, diffusion technologique ;
- Une **recherche technologique performante** et un **ressourcement des compétences**, notamment au contact de la recherche académique ;
- Des **prestations privées confidentielles** de développement technologique au service des entreprises.

Une activité à préserver

Pour être performants et maintenir l'**excellence technologique** qui leur permet d'irriguer le tissu économique, **les CIT ont besoin de pérenniser le financement de leur recherche technologique**.

Dans un contexte européen où l'effort en faveur de la recherche est reconnu comme essentiel, il est important de **ne pas fragiliser les centres d'innovation technologique**, dont la réactivité, la culture et le fonctionnement en réseau sont adaptés aux attentes des entreprises et tout particulièrement des PME.

Avec son réseau de Fraunhofer, 60 structures réparties sur tout le territoire, impliquées dans tous les secteurs industriels, et riches de 18 000 salariés, l'Allemagne a fait le choix d'une recherche technologique puissante. Les modalités de financement des Fraunhofer sont simples, soutiennent

le ressourcement et les incitent aussi à développer leur activité de recherche sous contrat selon un processus d'abondement qui a été repris en France par OSEO pour soutenir les SRC (sociétés de recherche sous contrat) ou les Instituts Carnot.

Labellisés par le Ministère de la Recherche, avec l'appui de l'AFNOR, pour leur professionnalisme, l'excellence de leurs ressources humaines, leur capacité à apporter aux entreprises des réponses technologiques appropriées, au service du développement de l'industrie et de l'emploi, l**es Centres de Ressources Technologiques doivent bénéficier d'un soutien national et régional accru** : promotion du label CRT au niveau interministériel, financement du ressourcement, assiette du crédit impôt recherche au même niveau que les laboratoires publics, reconnaissance de leur positionnement et de leur financement dans le cadre des projets des pôles de compétitivité.